Envoyé en préfecture le 04/05/2026
Reçu en préfecture le 04/05/2026
Publié le
ID : 056-215602202-20260504-D_29AVR26_09-DE

Centre Communal D'Action Sociale
Conseil d'Administration
56700 SAINTE-HELENE
(Morbihan)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU C.C.A.S.
République Française

NOMBRE DE MEMBRES

EN EXERCICE	PRESENTS	VOTANTS
11	11	11

SEANCE DU 29 AVRIL 2026

L'An deux mil vingt-six, les vingt-neuf Avril, le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de SAINTE-HELENE, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de Sainte-Hélène, sous la présidence de Madame Christèle PERREL, Maire et Présidente du CCAS.

Date de la Convocation : 15 Avril 2026
Présents : Madame Christèle PERREL Présidente
Mesdames Gladys LE SAUSSE, Colette FOUILLOUX, Hélène PADELLEC, Karine CONQUER, Marie-Pierre LE NEZET, Nadia PICHON, Hervelyne COUEDO
Messieurs Vincent ROCHE, Philippe DOUSSINEAU, David ROLLAND

Secrétaire de séance : Gladys LE SAUSSE

Objet : Contrats d'Assurance CCAS

Madame la Vice-Présidente explique que la Commune va procéder à un Appel à concurrence pour les contrats d'assurance suivants :

a) Dommages aux Biens et risques annexes
b) Responsabilité civile et risques annexes
c) Flotte automobile
d) Protection juridique
e) Risques statutaires

Et ce dans le respect des dispositions législatives et réglementaires des dispositions du Code de la Commande Publique. Les nouveaux contrats seront mis en place pour la période allant du 1 er janvier 2027 au 31 décembre 2030.
Pour obtenir les meilleures conditions de garanties et de propositions tarifaires, il est souhaitable de regrouper les prestations concernées au sein d'une même entité regroupant la Commune et le CCAS, la Commune étant chargée de mener cette consultation au nom des deux personnes morales.

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré décide à l'unanimité des membres présents :

- De confier à la Commune le soin de mettre en concurrence pour le CCAS les compagnies d'assurance en vue de souscrire les contrats garantissant les différents risques énoncés ci-dessus,

Envoyé en préfecture le 04/05/2026
Reçu en préfecture le 04/05/2026
Publié le
ID : 056-215602202-20260504-D_29AVR26_09-DE

- De donner mandat à Madame Le Maire pour juger, pour le compte du CCAS, si les conditions tarifaires offertes à l'issue de la procédure de marché public sont satisfaisantes,
- De donner mandat à Madame Le Maire pour la souscription et la gestion des contrats d'assurance mis en place pour son compte à l'issue de la procédure de marché public.

Faite et délibéré, les jours, mois et an que dessus,
Et ont signé au registre les membres présents.

Pour expédition conforme, le 29/04/2026 à Sainte-Hélène

La Présidente du CCAS,
Mme Christèle PERREL

